



## Prêt contracté par un ex associé

Par **Ilirea**, le **05/01/2009** à **15:30**

Bonjour, voici mon problème:  
Un gérant et un associé X ouvrent une société SARL, et contractent un prêt de 100 000 euros. Mais au bout d'environ un mois l'associé X vend son statut d'associé à un nouveau. Ainsi un autre associé Y fait son apparition. Ce que je veux savoir c'est si l'ex associé X doit toujours rembourser l'emprunt avec le gérant, ou que cet associé n'a plus à le rembourser et que l'emprunt appartient à la société SARL, donc l'emprunt doit être remboursé par le gérant et le nouvel associé Y. Donc qui se doit de rembourser l'emprunt contracté avec le gérant? L'associé X ou Y ?  
Merci par avance. Cordialement.